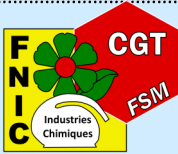




LA VOIX

des industries chimiques



n°546 OCTOBRE 2020
SOMMAIRE

LES LUTTES

4-8

- GRÈVE NATIONALE
- BIOFUSION
- ROUSSILLON
- LES MARCHES POUR L'EMPLOI ET LA DIGNITÉ
- BRIDGESTONE

DOSSIER

9-12

- BOUCLIER ANTI DUMPING SOCIAL

ACTUALITÉ

13-19

- COLLABORATEURS ?
- INTERNATIONAL
- NOS BRANCHES
- ÉGALITÉ/MIXITÉ

BOUCLIER



41^e
CONGRÈS

LOUVAIN — 30 NOVEMBRE AU 04 DÉCEMBRE 2020
DE LA CONVERGENCE À LA VICTOIRE

ANTI-DUMPING SOCIAL



**NOUS
SOMMES
À VOS CÔTÉS**

apgis

**Le partenaire de votre protection sociale
santé - prévoyance - solidarité**

APGIS - Institution de prévoyance agréée par le Ministère chargé de la Sécurité sociale sous le n°930, régie par les articles L931-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale. SIREN N°304 217 904 - Siège social : 12 rue Massue - 94684 VINCENNES cedex

apgis.com

CHANGER DE TON !

En France, en avril dernier, la vague de décès causés par la désastreuse politique de santé publique, faisait la "Une" des médias. Les éditocrates, en bons VRP des espaces publicitaires de leurs employeurs, les sociétés de médiatisation telles BFM-TV ou Le Monde, en faisaient des tonnes sur l'émotion soulevée par la situation. On connaissait (c'est encore le cas aujourd'hui), le nombre de morts journaliers dans les EHPAD, les départements classés "rouge", etc.

Une autre vague, tout aussi titanesque, est en cours, celle des annonces de licenciements, fermetures de sites, délocalisations, transferts et arrêts d'activité, mises au chômage technique prises en charge par nos impôts, sans compter les aides diverses et variées aux entreprises qui nous déclarent, la main sur le cœur, que ces mesures sont prises pour sauver l'emploi !!

De ce point de vue, où se trouve la carte de France des départements en rouge ? Qui nous révèle la liste des innombrables secteurs où l'activité de travail est en train d'être sacrifiée pour « restaurer les marges » ? Sauf quelques endroits où les caméras ne peuvent pas faire autrement qu'être présentes, où se situe le bilan, heure par heure, des milliers, des centaines de milliers de travailleurs qui sont expulsés de leur droit au travail ? Qui nous donne le nom des commanditaires de ces crimes sociaux, comme on le fait, de coutume, pour les terroristes ?

Le mensonge et le déni sont partout. La crise économique n'est pas une fatalité, celle d'un virus contre lequel on ne pourrait pas grand-chose. Elle est la conséquence de choix précis, de décisions prises à froid, non par incompetence, mais par dogmatisme. Il existe des responsables, ce sont les patrons qui envoient à la mort sociale des milliers d'inconnus qui passent le plus clair de leur vie à engraisser les détenteurs de capitaux. Oui, les commanditaires sont les grands actionnaires, cette classe bourgeoise très au fait de ses intérêts, mais les exécutants, tels les criminels mafieux, ce sont les employeurs, en particulier ceux des grandes entreprises.

Ce tsunami de licenciements nous conduit "à tombeau ouvert" vers l'abîme. Il sape définitivement les fondements du financement de notre Sécurité sociale, imposés au patronat par les martyrs de la Résistance communiste au prix de leur vie. 75 ans après sa création, sans sursaut de notre classe sociale, la Sécurité sociale va mourir.

En tant que travailleurs, il nous faut faire des choix de vie : courber l'échine ou relever la tête.

Nous devons adopter une tout autre stratégie de luttes pour imposer une autre société.

C'est cela qui sera en jeu lors des **Assises Nationales pour un Changement de Société** à Martigues, les 29 et 30 octobre prochains. Il y a ceux qui auront choisi d'y être, et il y aura les autres !

Pour coordonner nos luttes autour d'un seul objectif commun, rendez-vous à Martigues à cette date !

n° 546

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Case 429-93514 Montreuil cedex

Tél. : 01.84.21.33.00

<http://www.fnic-cgt.fr>

Email : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de la publication : Emmanuel LEPINE

Commission paritaire n° 0123 S 06355

Conçu et réalisé par la FNIC CGT

Bimestriel - 1,06 €

Imprimé par ADDAX imprimerie

Issn = 0763-7497



LES LUTTES

17 SEPTEMBRE

GRÈVE NATIONALE DANS LES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE

Le 17 SEPTEMBRE 2020, la FNIC-CGT a appelé à un mouvement de grève nationale dans tous les Laboratoires de Biologie Médicale qui a eu un large succès.

Cet appel, visant à exiger une revalorisation des salaires et une meilleure reconnaissance des qualifications et des responsabilités tout au long de la carrière, a été très largement suivi.

Les salariés des LBM, toujours en première ligne, font partie intégrante du parcours de soins du patient. Le diagnostic repose pour près de 70 % sur la biologie médicale et la lutte contre les pandémies repose sur leur capacité à dépister.

Leurs professions doivent être considérées à leur juste valeur. L'absence de reconnaissance salariale et la pénibilité toujours en hausse provoquent le départ du personnel, sans aucun effort des employeurs, pour améliorer le quotidien et les recrutements.

Les salariés des LBM ont su montrer une grande capacité d'adaptation et d'implication, ces derniers mois. Mais leurs conditions de travail se sont fortement dégradées. Ils en ont assez d'être les personnels maniables, corvéables, empathiques, modelables à l'envi, pour le seul profit des patrons de labos ! Ils demandent à être entendus et reconnus !

C'est pourquoi, ils exigent :

► **une revalorisation des salaires** : directement liée à la reconnaissance des diplômes par des salaires de niveau correspondant, SMIC, 1,26 fois, 1,5 fois, 1,8 fois...

► **une augmentation annuelle** absorbant l'inflation des produits de première nécessité (alimentation, énergie, logement...).

► **une reconnaissance de la pénibilité** enu laboratoire au niveau de l'exposition aux risques multiples par le droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein.

► **une reconnaissance des responsabilités assurées** des qualifications acquises et maintien du niveau de compétence par l'accès à la formation de haut niveau, qualifiante et diplômante tout au long de la carrière, garantissant l'évolution de la rémunération.

► **un renforcement des effectifs** avec pérennisation pour garantir le respect de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et la protection de la santé des salariés.

Ce 17 septembre était aussi une date de réunion paritaire, la CGT a fait la déclaration que nous reproduisons, ci-après. Les patrons semblent conscients du malaise et commencent à avoir peur pour leurs profits, mais les propositions d'augmentations se font toujours attendre.

Le 17 septembre n'était qu'une première étape et ce ne sont pas les tentatives d'intimidation et de cassage des grèves par le biais de réquisitions illégales, qui les arrêteront. De nouvelles grèves sont à prévoir, jusqu'à la satisfaction de leurs revendications !

VICTOIRE CHEZ BIOFUSION !

Ces salariés ont gagné :

- ☞ **1 500 € de prime nette,**
- ☞ **3 % d'augmentation de salaire,**
- ☞ **10 jours de congés "ancienneté" :**
 - + 1 jour à partir de 20 ans
 - + 2 jours à partir de 30 ans
- ☞ **3 jours annuels payés pour garde d'enfant malade,**
- ☞ **La mutuelle prise en charge à 100 % par l'employeur,**
- ☞ **La mise en place de la subrogation.**

Rien n'est jamais acquis mais c'est par la lutte que les droits sociaux progressent.

La colère des salariés du Laboratoire Biofusion (82) s'est transformée en lutte. Pendant une semaine les salariés se sont mis en grève pour dire leur ras-le-bol des conditions de travail qui se dégradent sans cesse, leur ras-le-bol du manque de reconnaissance de leurs qualifications et de leurs responsabilités. Et la lutte a payé !

La quasi-totalité des revendications a abouti.



LES LUTTES

**GRÈVE
DES SALARIÉS**

DES ENTREPRISES DE LA PLATEFORME CHIMIQUE DU ROUSSILLON



Le 2 octobre, à l'appel de la CGT, les salariés de l'ensemble de la plateforme se sont mis massivement en grève. Ensemble, ils refusent la fermeture de l'entreprise CERIA, 120 salariés, annoncée fin août par le propriétaire, le fonds d'investissement Blackstone. Une fermeture purement et simplement spéculative. Certes l'acétate de cellulose fabriqué voit ses volumes en perte de vitesse, mais investir et développer d'autres activités fait partie aussi des possibilités à opposer à une délocalisation.

La fermeture de CERDIA ne sera pas non plus sans impact sur le reste de la plateforme. **Structurée en GIE** (Groupement d'Intérêt Economique), l'ensemble d'un grand nombre des frais fixes (énergie, fluide...) est réparti sur toutes les entreprises. En fermer une, c'est forcément augmenter les frais fixes des autres, qui pourraient bien les mettre en avant pour réduire leurs investissements, figer les salaires, voire réduire leurs effectifs pour garder leurs marges.

Cette fermeture, c'est aussi **120 salariés**, riches de leurs qualifications, de leurs compétences et de leurs savoir-faire qui vont, eux et leurs familles, se retrouver sur la paille. Dans le contexte actuel, qui pourra leur garantir de retrouver un travail de même nature et statut rapidement ?

C'est aussi un gaspillage de tous ces savoirs alors que d'autres débouchés existent sans que l'on ait à mettre au chômage ces 120 travailleurs. La Fédération porte un projet pour la plateforme et c'est aussi pour défendre celui-ci que les salariés se sont mis en grève. Ce projet, c'est la **relocalisation de la fabrication de l'APAP** (principe actif du paracétamol).

La dernière unité de production de l'APAP (du paracétamol) en Europe a été fermée en 2009, celle-ci se situait à Roussillon. Pas de soucis de qualité puisque reconnue pour être parmi les meilleures au monde, nettement moins polluante puisque bien plus réglementée que dans d'autre pays moins regardants à

l'environnement, aucun souci de réponse à la demande des clients... En Isère et dans le Rhône, les sites de Roussillon et de Saint-Fons sont par exemple complémentaires pour fabriquer de l'acide salicylique et de l'aspirine dans le respect des normes pharmaceutiques et avec une position de force sur le marché mondial. Réindustrialiser l'APAP à Roussillon, ce serait renforcer la plateforme et ouvrir des débouchés pharmaceutiques.



Il est nécessaire pour y parvenir, que le gouvernement, les acteurs politiques locaux et les représentants des salariés soient partie prenante du projet et en particulier :

- ▶ En mettant rapidement autour de la table les industriels concernés et cités par le gouvernement (SEQENS, SANOFI, UPSA) afin que le projet ne pâtisse pas du rapport de force entre les groupes pharmaceutiques et le fournisseur de la matière active sur la question des prix.
- ▶ Dans l'intérêt de la plateforme de Roussillon, pousser CERDIA et le fonds d'investissement Blackstone dont les moyens financiers sont très importants, à **revoir son projet d'arrêt immédiat de l'unité AcétoI** afin d'éviter tout risque social et de pertes de compétences sur le site, dommageable pour l'avenir.
- ▶ Impliquer le GIE OSIRIS dans un projet APAP Roussillon 2023 afin de permettre une implantation optimale de la nouvelle unité sur le site dans les délais, en anticipant les besoins.

Au-delà du nécessaire travail de conviction à mener sur ces sujets politiques avant d'être économiques, il faut que les salariés et les populations concernés continuent de se mobiliser pour imposer une autre logique que celle de l'actionnaire dans la filière industrielle du médicament.



LES LUTTES

LILLE

LES MARCHES POUR

L'EMPLOI ET LA DIGNITÉ



MARTIGUES



MARSEILLE





LES LUTTES

LE SYNDICAT CGT DE BRIDGESTONE

DANS LA LUTTE POUR GARDER LEUR OUTIL DE TRAVAIL.



Ils avaient réussi par la lutte et leur détermination à rejeter un Accord de Performance Collective (APC) qui demandait aux salariés d'accepter de baisser leur salaire de 20 % par la suppression de RTT, sans augmentation de salaire, et le travail de certains jours fériés.

Ils avaient réussi à ce que cet accord " Germinal " n'atteigne pas les 50 %. Les Syndicats de la collaboration avaient alors permis de valider la mise en place du référendum que les salariés ont rejeté à plus de 60 %.

Aujourd'hui la position du Syndicat est parfaitement claire car, même si cet APC avait été validé, les raisons actuelles invoquées par la direction du groupe auraient malheureusement confirmé la surexploitation des salariés sans aucune volonté de maintenir le site de production de Bridgestone Béthune ouvert. Leur nanti de patron au service des actionnaires l'aurait jouée à la Continental ou à la Smart.

Rappelez-vous, 12 jours, puis 24 jours de travail gratuits par an pour gagner en compétitivité et après avoir pressé les salariés comme des citrons, ils les ont jetés comme des kleenex.

C'est avec une volonté de se battre, de lutter jusqu'au bout que le syndicat CGT de Bridgestone va construire sa riposte pour amener la direction du groupe à faire les investissements nécessaires afin de maintenir l'usine ouverte.

Des investissements en machines de production qui garantissent le maintien et le développement de l'emploi, des droits et des salaires pour plusieurs décennies donnant ainsi aux salariés les moyens de répondre à la demande des produits actuels.

Si la direction de Bridgestone refuse, le syndicat CGT Bridgestone exigera de l'Etat qu'il trouve un repreneur ou qu'il saisisse les moyens de production. Le syndicat CGT n'exclut pas d'exiger de l'Etat la nationalisation pour que les salariés puissent continuer de fabriquer des pneus nécessaires à toute la filière automobile en France. Pour information, le taux d'importation des fabrications d'articles en caoutchouc en France a augmenté de 151 % sur la dernière décennie : pour un président qui n'a cessé de parler de ré-internalisation pendant le confinement, c'est pas mal. Il serait peut-être temps de joindre les actes à la parole, Monsieur le Président de la République.

Le syndicat CGT Bridgestone aura besoin de tous les salariés, de toutes les forces progressistes, qu'elles soient politiques, syndicales ou associatives, mais une chose est sûre **c'est tous ensemble qu'on va gagner.**

Tous ensemble pour que vivent les salariés, les familles et toute la société à Béthune.



LES LUTTES



FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT

FNIC CGT - 263, rue de Paris - Case 429 - 93514 MONTREUIL Cedex

Téléphone 01.84.21.33.00

<http://www.fnic-cgt.fr> - Courriel : contact@fnic-cgt.fr



Nos refs : SA/SS/23-09-2020

PARITAIRE CAOUTCHOUC DU 22/09/2020

DÉCLARATION FNIC-CGT CONCERNANT L'ANNONCE DE FERMETURE DE BRIDGESTONE BETHUNE

Après avoir pris, détourné et volé l'argent public, comme la plupart des grandes entreprises du Caoutchouc, qui, pour rappel, doivent toujours nous apporter la justification du vol des 440 millions d'euros de CICE sur les 450 millions d'euros perçus en 2017, Bridgestone vient à son tour, agrandir la liste de ces voleurs.

L'entreprise, après avoir reçu plusieurs millions d'euros d'aides publiques, dont : 1,8 million de CICE, 2,7 millions d'euros de différentes subventions de la Région, de la communauté d'agglomération de Béthune, de l'Etat et du FEDER « Fonds européen », vient annoncer la fermeture de l'usine.

Sans aucun remords, ni honte, le mépris de l'entreprise Bridgestone envers les 863 salariés, est à l'image de ce que porte le patronat dans cette branche du Caoutchouc. Tout est fait au nom de la finance, avec la volonté d'augmenter à tout prix leurs marges et leurs profits, même si cela doit détruire des emplois et plonger des familles dans la misère, après avoir tant donné et très peu reçu. Voilà ce qu'est Bridgestone.

Cette fermeture concerne 863 salariés venant s'ajouter aux 690 salariés de chez Michelin la Roche-Sur-Yon et aux 1 000 ruptures conventionnelles collectives chez Hutchinson. Au total, au nom ou plutôt, à l'abaissement de la pandémie, ces entreprises délocalisent pour satisfaire leurs actionnaires et cela se chiffre par 2 553 emplois directs détruits et plus de 7 600 emplois induits.

Jusqu'où ces fossoyeurs d'emplois, parfaitement connus du Gouvernement vont-ils aller ?

La FNIC-CGT et son Syndicat CGT Bridgestone demandent l'annulation de cette fermeture et de celles qui sont d'ores et déjà dans les tuyaux d'autres grandes entreprises. Nous demandons la mise en place de projets alternatifs et d'un plan d'investissement qui permette de suivre l'évolution des productions liées à la consommation actuelle, afin de couper court aux propos indécents de ces nantis de patron, arguant le manque de compétitivité qu'ils ont eux-mêmes organisé.

Nous demandons que toutes les aides publiques soient conditionnées à la garantie et au développement de l'emploi dans l'entreprise Bridgestone. Nous demandons que ces aides soient associées à un bouclier anti-dumping social, faisant un partage de l'augmentation de vos marges dans les caisses sociales des deux pays concernés par cette délocalisation.

La FNIC-CGT et le Syndicat CGT Bridgestone, exigent en cas de fermeture, le remboursement intégral de toutes les aides publiques que l'entreprise Bridgestone aurait perçues sur toute la durée de son existence sur le sol français. Nous n'avons pas à financer le gavage de vos actionnaires !

Pour la Fédération Nationale des Industries Chimiques
Le Secrétaire Fédéral
Serge ALLEGRE

Chimie – Caoutchouc – Industrie pharmaceutique – Répartition pharmaceutique – Droguerie
Laboratoires d'Analyses Médicales – Navigation de plaisance – Officines – Pétrole
Plasturgie - Négoce et prestation de services médico-techniques

Un BOUCLIER contre

le DUMPING-SOCIAL

À l'échelle internationale, les échanges économiques se font avec des transferts massifs de produits d'un pays à l'autre : une aubaine pour les employeurs, grandement facilitée par la suppression des barrières douanières.

Le « dumping social », en clair la mise en concurrence des droits d'un travailleur d'un pays face à un autre, a été fortement amplifié conduisant à une pression insupportable et permanente sur les salariés, leur « compétitivité ».

Des outils capitalistiques ont été créés pour mesurer le « coût salarial » d'un pays à l'autre et augmenter le profit.



RESTRUCTURATIONS / DÉLOCALISATIONS : LES CAUSES

Les employeurs invoquent souvent le « coût du travail » pour justifier les délocalisations. Cette expression inventée par les patrons désigne ce qu'à la CGT nous appelons le « salaire socialisé ».

coût du travail = salaire socialisé

Ainsi baisser le « coût du travail », c'est baisser le « salaire socialisé ». En délocalisant la production, l'employeur ne cherche pas véritablement à baisser le salaire, mais vise

en réalité à **augmenter les bénéfices**.

C'est l'augmentation des bénéfices pour l'actionnaire qui est recherchée, la baisse du salaire n'en est qu'une conséquence. **Et ce n'est pas la seule.**

En effet, dans la comptabilité des entreprises, on part du chiffre d'affaires pour finir au bénéfice. Pour l'actionnaire, la seule utilité de l'entreprise étant de générer des profits, en conséquence, il nommera « coût », « charge » ou « prélèvement » tout ce qui est soustrait de son « légitime » bénéfice.

Un BOUCLIER contre le DUMPING SOCIAL

DÉLOCALISER VISE AINSI DEUX OBJECTIFS



Garantir le chiffre d'affaires, c'est-à-dire le prix ainsi que le volume des ventes. Autrement dit, le marché doit rester le même. C'est-à-dire un pays à fort pouvoir d'achat, comme la France, par exemple.



Diminuer tous les « coûts » : salaires nets, « charges » sociales finançant la protection sociale, « prélèvements obligatoires » autrement dit, les impôts, etc.

RESTRUCTURATIONS / DÉLOCALISATIONS : LES CONSÉQUENCES

Installer une usine ou une entreprise dans un pays en développement, pour satisfaire les besoins du pays en question n'est ni un problème, ni le sujet qui nous occupe.

Mais vendre des biens ou services dans un pays, sur un territoire, où ce bien ou service n'est pas fabriqué, pose la question de l'utilité sociale de cette production et cela, tant que le niveau social des travailleurs n'est pas identique.



Les impacts de la délocalisation sont :

disparition **des emplois** sur le territoire où était implantée l'entreprise,

disparition **des salaires** des anciens salariés, donc un impact de consommation sur l'économie locale,

manque de recettes et dépenses supplémentaires pour **la protection sociale** du pays où était produit le bien,

baisse ou disparition des impôts et donc, un impact sur **les services publics d'Etat**, comme **les infrastructures territoriales** (routes, hôpitaux, éducation...).

Ces phénomènes ne sont pas sans conséquence sur le marché de l'emploi local et national, ce qui pèse sur les droits, tels les salaires, le temps de travail, les effectifs de ceux qui ont « la chance » d'avoir un emploi !

L'ensemble de ces baisses, illustré dans le graphique ci-après, n'est pas limité au salaire ni au soi-disant « coût du travail », mais affecte de nombreux pans de l'économie et du développement social, locaux et nationaux.

Et l'ensemble de ces baisses **est capté par les bénéfices privés** de l'entreprise multinationale, qui continue de vendre ses produits sur le marché national.

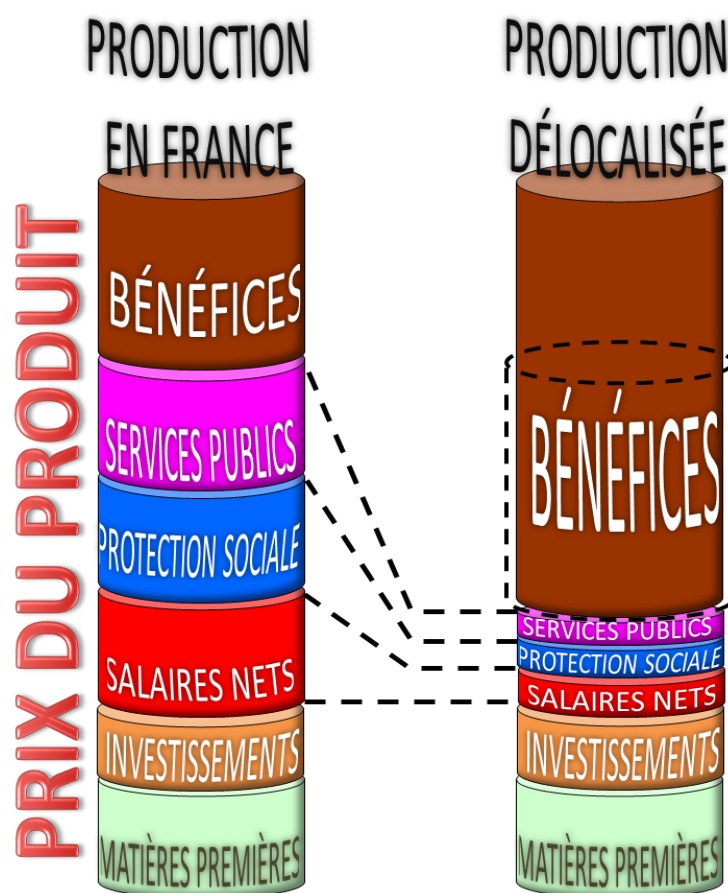
Il s'agit **d'un véritable hold-up**, un marché de dupes, où le salaire est présenté comme « pouvoir d'achat » légitime quand il s'agit de consommer des biens et services, mais qualifié de « coût » lorsqu'il s'agit de produire ces mêmes biens et services.



LE BOUCLIER ANTI-DUMPING SOCIAL, CONTRE LE COÛT DU CAPITAL

On le voit ci-dessous, le coût du Capital écrase nos salaires, notre protection sociale, la qualité de nos services publics. Il nous faut un outil qui bloque le dumping social, un outil qui combatte idéologiquement l'expression de « coût du travail », qui stoppe les délocalisations en les rendant économiquement non valables.

Ce bouclier anti-dumping pourrait **s'appliquer dans chaque pays**. Il ne s'agit pas de protectionnisme d'un pays vis-à-vis d'un autre, mais de **protectionnisme du monde du travail face au capital** qui lui, organise la concurrence entre salariés et territoires du monde entier.



Part des **bénéfices ponctionnés** sur :

- La baisse **des salaires nets**,
- La baisse de **la protection sociale**,
- La baisse **des impôts**.

Valeur sociale du travail :

Pour la FNIC-CGT, le travail est l'activité permettant de répondre à ses besoins, par ce qu'il apporte en termes de salaire, protection sociale, reconnaissance sociale, épanouissement personnel, cadre de vie en particulier en termes de services publics, mais aussi en termes de réponse aux besoins d'investissements pour l'emploi et le développement industriel, ainsi qu'en matière d'impact environnemental.

C'est ce que nous nommons la « valeur sociale du travail ».

LE BOUCLIER ANTI-DUMPING, C'EST QUOI ?

Une **contribution financière** sur chaque produit importé, calculée sur la différence de la valeur sociale du travail entre le pays de production et le pays de la vente. Le produit de cette contribution financière va directement dans les caisses de la protection sociale, et doit aussi être utilisé pour le développement des territoires et des services publics.

L'instauration de cette contribution permettrait d'annuler ainsi le dumping entre territoires ou pays, puisque **tout bien qui serait produit dans des conditions non conformes au standard, se verrait taxer par le bouclier anti-dumping**.

Un **BOUCLIER** contre le **DUMPING SOCIAL**

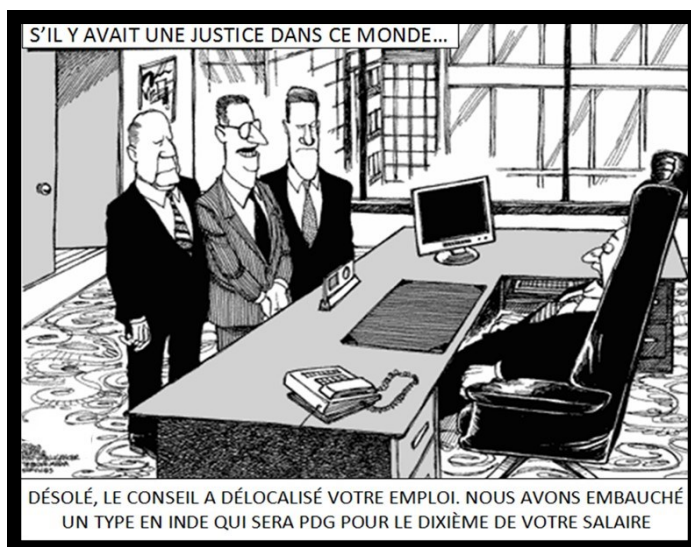
Ce bouclier anti-dumping peut être **un outil de lutte concrète** contre le coût du Capital, en partant bien de nos exigences en termes de besoins, qui ne sont pas forcément des marchandises.

Il serait de nature à **revoir les lieux de production**, choisis aujourd'hui par les employeurs sur des critères uniquement de « coût », voire à **relocaliser** les productions sur le territoire national où elles sont vendues.

Partir des avancées, droits existants, fruits des batailles, que nous ont légué nos anciens ; un terreau social qui est la source du développement économique par l'acquisition de savoir et de savoir-faire permettant **un développement industriel** façonné sur les besoins de la population.

Dans chaque pays, le travailleur et sa famille vivent en fonction des avancées obtenues ou pas ! Il s'agit de favoriser des politiques qui permettent une évolution sociale pour tous sans rogner, réduire ce qui a été arraché par l'histoire du mouvement social dans tel ou tel pays.

Planifier une économie, une industrie dans les territoires, au plus près des lieux de consommation, en s'appuyant sur les bases existantes, c'est à notre portée dès lors que l'on libère le travail humain des outils d'exploitation, de mise en concurrence.



Ce bouclier social vise à permettre à ce que l'implantation et le développement des industries, ici ou là, servent avant tout, et surtout, **la réponse aux besoins des populations dans le territoire**, le pays : c'est pourquoi le fruit de cette taxe financière doit servir uniquement au progrès social, donc aux ressources des systèmes de protection sociale des pays concernés (pays « producteur » et pays « vente production »). Cette taxe doit être gérée par les travailleurs des pays et non donnée à l'Etat.

**UN BOUCLIER ANTI-DUMPING,
VECTEUR DE PROGRÈS,
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL,
SOCIAL ET SOCIÉTAL.**

COLLABORATEURS !

COLLABORATEURS ?



Selon son étymologie (du latin *collaborare* formé de *con* = avec et *laborare* = travailler) le collaborateur serait donc celui qui travaille avec quelqu'un.

Cette définition colle tout-à-fait à la façon dont se sont comporté, durant la deuxième guerre mondiale :

- ✗ la plupart des patrons des grandes entreprises — on peut citer, entre autres, Michelin, L'Oréal, Air Liquide, Francolor, Coty, Renault... qui avaient, avant la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne, conclu des accords de coopération avec les entreprises allemandes, démontrant que le capitalisme n'a ni frontière, ni déontologie ni éthique,
- ✗ mais aussi des fonctionnaires à tous niveaux, du simple agent de police à de nombreux préfets jusqu'aux plus hauts serviteurs de l'Etat,
- ✗ comme de nombreux citoyens qui se sont laissés abuser par la soi-disant « correction » des troupes de l'envahisseur, ou qui ont vu dans l'occupation un moyen de s'enrichir facilement sur le dos de populations ostracisées, comme les Juifs, Français ou Etrangers qui étaient venus chercher refuge en France,

- ✗ sans oublier ceux qui sont allés le plus loin possible en rejoignant la LVF (Légion des Volontaires Français contre le bolchévisme) et ont combattu aux côtés des Allemands, notamment sur le front russe,
- ✗ ou qui ont rejoint la Milice et ont commis les pires exactions contre les résistants, les patriotes, les opposants au régime de Vichy et de Pétain.

Tous ont, non seulement "travaillé avec" les nazis mais ils leur ont livré le pays, sa production et ses habitants et ils ont outrepassé les demandes de l'occupant, avec zèle.

Quant aux citoyens "ordinaires", si beaucoup ont subi l'Occupation, sans collaborer ni rejoindre la Résistance, beaucoup d'autres, au contraire, essentiellement issus de la classe ouvrière, ne se sont pas résignés et ont, chacun selon ses moyens, travaillé à aider la lutte armée, à faire entendre une autre voix que celle de la collaboration.

Mais le collaborateur dont parlent nos patrons, voire certaines Conventions collectives, travaille-t-il avec son hiérarchique ? Entre eux il y a un lien, non d'égalité mais de subordination. Dire d'un salarié qu'il est un collaborateur du patron revient à dire d'un esclave qui est le collaborateur de son propriétaire !

Alors pourquoi le patronat utilise-t-il de plus en plus ce terme s'agissant de ses salariés, sinon pour des raisons idéologiques ?

Déjà il faut noter qu'il ne l'emploie pas quand il cite ses ouvriers : eux restent des ouvriers. Ne sont "collaborateurs" que les employés, techniciens, cadres. C'est une façon de les valoriser, de faire semblant de les associer à la marche de l'entreprise, voire à ses décisions. Et certains cadres s'y laissent prendre : ils se croient réellement collaborateurs quand ils ne sont que salariés exploités. La chute est dure quand ils prennent conscience de la réalité ! Il y aurait donc deux catégories de salariés dans l'entreprise, les ouvriers et les "collaborateurs".

Entre nous et le patronat, il n'y a pas de collaboration possible : nous ne sommes pas faits de la même pâte et n'avons pas les mêmes objectifs ; ne nous laissons pas prendre au piège d'une soi-disant convergence d'intérêts dans l'entreprise, qui n'existe pas.

Nous ne sommes pas alliés mais adversaires, ne l'oublions pas !

La Mutuelle Familiale
ma complémentaire de vie®



**UNE COMPLÉMENTAIRE DE VIE
C'EST MIEUX!**
Un soutien humain en cas de besoin

**Mutuelle de résistance,
d'innovation et d'action,
La Mutuelle Familiale
est partenaire solidaire
de la FNIC-CGT**



SANTÉ - PRÉVOYANCE - PRÉVENTION

mutuelle-familiale.fr

NUMÉRO NON SURTAXÉ DEPUIS UN FIXE OU UN MOBILE
09 71 10 15 15

CONTRE LA GUERRE SOCIALE, LA CONVERGENCE DES LUTTES S'IMPOSE !



La situation internationale ne fait qu'être de plus en plus instable de mois en mois.

La crise économique et l'approche des élections présidentielles aux États-Unis servent de catalyseur aux affrontements entre grandes puissances à travers le globe.

Et les capitalistes par le biais du gouvernement US notamment, accentuent leur pression sur les peuples via des embargos économiques comme à Cuba, au Venezuela ou en Iran ou via des conflits armés, comme en Syrie, en Lybie ou plus récemment en Arménie. Les tentatives de déstabilisation des gouvernements qui refusent de se plier aux diktats des multinationales américaines sont également légion. La Biélorussie en est un exemple flagrant.

Quand les peuples cherchent à s'émanciper des règles imposées par la finance et/ou le FMI, c'est la répression sauvage qui se met en route. Ce qui se passe au Chili actuellement est emblématique de cette tendance.

Quand des gouvernements progressistes remettent la main sur les richesses de leur pays et exproprient les multinationales, elles n'ont de cesse de les renverser comme cela a été le cas en Bolivie.

Dans les pays occidentaux, c'est par le prétexte de la crise sanitaire que les libertés individuelles et collectives sont attaquées et que les grandes entreprises licencient à tour de bras.

Le point commun de tous ces événements est la crise profonde du capitalisme qui a accumulé tellement de fric depuis la crise de 2008, qu'il ne peut plus être rémunéré à la hauteur souhaitée (généralement entre 10 % et 15 % de rentabilité attendue).

Alors pour ces parasites, dans cette situation, il n'y a qu'une solution : détruire.

Détruire l'économie, détruire physiquement par la guerre, pour pouvoir rebondir et de nouveau recommencer le cycle de l'accumulation.

La solution pour combattre ce fléau est donc bien la destruction de ce système mortifère et la mise en place d'une société humaine solidaire, dont l'objectif sera la réponse aux besoins des peuples et non la rentabilité du Capital et le gavage des actionnaires.

La réaction et la mobilisation des peuples et du monde du travail à travers le monde doivent être unitaires car les patrons et les gouvernements aux ordres, eux, le sont. Ils appliquent partout les mêmes méthodes et ont les mêmes objectifs de pillage des richesses et d'asservissement des populations.

Les combats menés aujourd'hui par nos Camarades de Bridgestone, de Hutchinson ou de Michelin en France seraient encore plus efficaces si ces mêmes combats étaient menés dans les autres usines de ces groupes à travers le monde de façons coordonnée. La mise en concurrence des travailleurs, entre eux, doit être combattue au profit d'une réponse aux besoins locaux. Aller fabriquer à des milliers de kilomètres des objets qu'on peut fabriquer à notre porte n'a aucun sens. Transférer le travail des ouvriers français aux ouvriers polonais ou hongrois, non seulement cela appauvrit les uns mais ça n'enrichit pas les autres et n'améliore pas leurs conditions de travail et de vie. Les seuls gagnants, ce sont les actionnaires !

La FNIC CGT propose donc la mise en place d'un bouclier anti-dumping social qui permettrait de réduire à néant les gains espérés par les patrons du fait des délocalisations. Ce bouclier doit devenir une règle internationale.

— ACTUALITE —

NOS BRANCHES

CAOUTCHOUC

Il n'y aura pas d'accord "Activité Partielle Longue Durée/Activité Réduite Maintien dans l'Emploi" sans véritable négociation.

La branche du Caoutchouc est en danger par la mise en place des plans de destruction massive d'emplois qui, sans réponse de la part des salariés continueront sans limite. La branche fin 2019 était à 42 500 salariés, et sans une riposte des salariés le cap des 40 000 devrait être atteint voire même dépassé. Nous ne pouvons pas regarder ce désastre social et économique qui répond au dogme de la finance. Tous les grands groupes de cette branche professionnelle, Michelin, Continental, Goodyear, Hutchinson, Bridgestone et bien d'autres, ont depuis la fin des années 90, organisé l'évasion indus-

trielle vers les pays à bas coût de main d'œuvre et sans droits sociaux.

La négociation actuelle concerne la fameuse loi ARME où la Chambre patronale du Caoutchouc entend donner la possibilité à toutes les entreprises d'avoir un accord d'activité partielle clé en main. Un accord est proposé dépourvu de la moindre avancée sociale protégeant les salariés de l'impact de l'activité partielle sur nos droits à la retraite, la complémentaire, les congés, les salaires, les dotations au CSE. Nous avons l'obligation de nous unir, sans quoi, le rouleau compresseur du patronat du Caoutchouc externalisera notre savoir-faire et NOS USINES.

CHIMIE

Ce mois de septembre voit la reprise des réunions de branche, dans des conditions particulières puisque, si la délégation FNIC-CGT est attachée aux réunions en présentiel, d'autres délégations font le choix du mixte distanciel/présentiel. De ce fait, les réunions de négociation de la CPPNI ne se passent plus sur une journée mais sur une demi-journée, réduisant de fait les temps de négociation et rallongeant le nombre de réunions. Pour autant, cela ne semble pas déranger plus que cela la Chambre Patronale qui, depuis plusieurs

années, n'est pas très attachée à la signature d'accords de branche. Il est vrai que les diverses lois et ordonnances travail permettent ainsi aux directions d'entreprises de tout négocier sur la base du Code du travail et non plus sur des accords de branche, plus favorables. **Il est donc indispensable de remettre en place un rapport de force préalable aux négociations : c'est aussi le sens des "Marches pour l'Emploi et la Dignité".**

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Le 24 septembre a eu lieu la troisième réunion de négociation sur un accord de branche portant sur la santé au travail. Bien que l'on en soit à discuter la version 3 du projet d'accord, on ne peut qu'être désespéré de la teneur des débats et du contenu de ce projet d'accord. Un projet d'accord fourre-tout mélangeant santé/sécurité, qualité de vie au travail, risques psychosociaux alors que ces sujets se doivent d'être traités dans des accords distincts. Le contenu n'est rien d'autre que du "verbiage", de la phraséologie intentionnelle, quasi rien qui ne s'impose ou n'est opposable à l'employeur si ce ne sont les références aux dispositions légales du Code du travail. Le pire étant que, malgré les multiples demandes des organisations syndicales, le LEEM refuse de façon catégorique d'aborder les questions de la pénibilité, sa reconnaissance et sa réparation.

Un patronat qui dit et reconnaît ouvertement que la pénibilité rend malade et tue mais que ce n'est pas à lui de prendre des mesures, que ce n'est pas de sa responsabilité. Pour nous, ils sont coupables de non-assistance à personnes en danger et même au-delà puisqu'ils sont conscients de cette réalité mais refusent d'y remédier. Formidable pour une industrie de santé, pour une Chambre Patronale qui ne cesse dans sa communication de dire que « la santé est notre cœur de métier » alors que dans le même temps elle fabrique une partie de sa "clientèle" dans ses entreprises.

Pas de doute pour la CGT, cet accord, s'il voit le jour en l'état, n'aura d'utilité que pour le LEEM, pour sa vitrine, faire joli sur la façade et lui donner bonne conscience, sans rien lui imposer.

NÉGOCE et **PRESTATIONS DE SERVICE** dans le domaine *médicotechnique*

La FNIC-CGT n'est pas signataire des accords sur la santé et la prévoyance dans la branche.

Ces nouveaux accords font suite à leur dénonciation par Malakoff Médéric, et sont des copiés-collés des accords signés en 2009 et 2015, avec des garanties a minima. Lors des dernières discussions, et non négociations, il n'était pas question de les améliorer.

Ces 2 accords ont été mis en place dans le cadre d'une labellisation. Le risque avec une labellisation c'est que des entre-

prises seront exclues du régime de prévoyance et de santé de branche, notamment en raison de leur taux de sinistralité qui ne conviendra pas à l'assureur choisi.

Ce choix écarte un certain nombre de salariés de la branche, en leur infligeant une responsabilité qui n'est pas la leur, mais qui provient dans une large majorité des mauvaises conditions de travail qu'ils subissent. Et ceci, la CGT ne peut le cautionner.

PÉTROLE

Le 8 octobre 2020 s'ouvrira une négociation Formation Professionnelle (FP) dans la branche Pétrole. Pour mémoire, la CGT n'a jamais signé d'accord FP dans la Convention collective, les textes proposés se bornant à être, d'une part, des catalogues de bonnes intentions pour les droits des salariés, et d'autre part, des mesures de détournement de ces droits au profit du plan formation des entreprises.

D'autre part, les discussions sur la sécurité dans les installations pétrolières vont reprendre après une interruption d'un an. Alors que

la disparition des CHSCT a été actée par la signature d'un accord dans la CCNIP par trois organisations syndicales, suite aux ordonnances Macron de 2018, un éventuel futur accord risque là aussi, de n'être qu'un recueil de recommandations pour les employeurs, sans contrainte réelle. On sait pourtant que le dogme de la rentabilité s'impose aussi sur la santé et la sécurité des salariés, les nombreux accidents industriels dans nos industries sont là pour nous le rappeler.

PLASTURGIE

L'actualité de la branche se résume pour la Chambre Patronale à la négociation d'un accord APLD (Activité Partielle de Longue Durée) mais nous devons plutôt dire, au lieu d'une négociation, que l'on fait face à une position dictatoriale de la part des Syndicats patronaux.

Le salarié placé en activité partielle de longue durée perçoit une indemnité horaire représentant 70 % de la rémunération brute. Ils argumentent le fait qu'il est urgent de signer un accord pour que les salariés de la branche perdent le moins possible de rémunération avec une période d'APLD pouvant aller jusqu'à 24 mois. Mais dans leur projet ils garantissent avant tout l'intérêt des entreprises, ils osent même faire la proposition de récupérer à leur profit des congés dûs aux salariés.

Bien sûr, la FNIC-CGT s'oppose fortement à cette pseudo négociation et revendique différents points dont :

- la prise en charge de l'activité partielle à 100 %,
- l'interdiction de licenciement dans les entreprises qui mettront certains de leurs secteurs en APLD,
- la protection des salariés reconnus handicapés ou en reclassement suite à AT/MP,
- etc.

Si cet accord, tel qu'il est aujourd'hui, venait à être validé, il pourrait s'imposer dans toutes les entreprises.

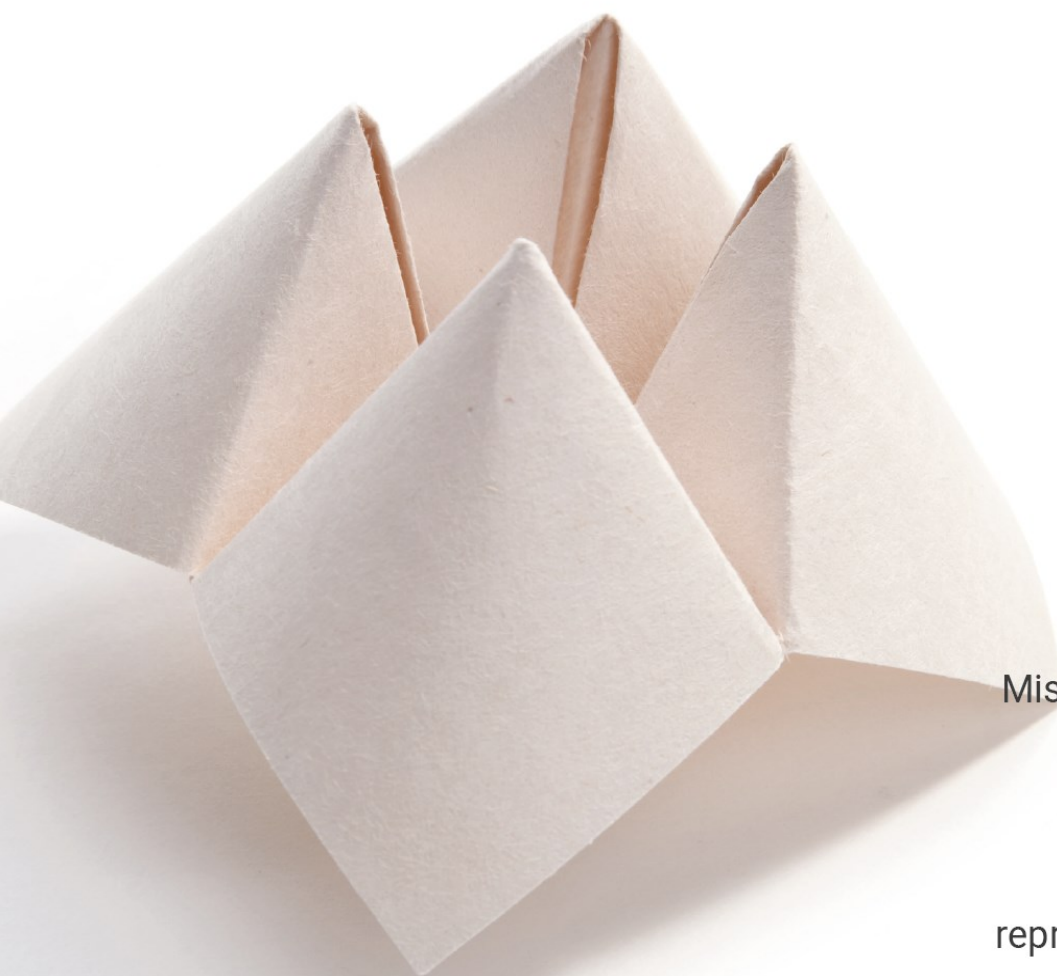
La prochaine réunion paritaire sur ce point se tiendra le 14 octobre.



L'EXPERTISE AU SERVICE
DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

NE LAISSEZ PAS LE HASARD
DÉCIDER DU SORT DES NÉGOCIATIONS
ET DES CONSULTATIONS

**DOTEZ-VOUS DES MOYENS
D'ANTICIPER ET D'AGIR
EFFICACEMENT !**



Missions légales
d'Expertise-Comptable

Missions d'expertise HSCT

Missions d'audit
des comptes du comité

Formations des
représentants du personnel

ASSEZ D'INJONCTIONS !

Encore aujourd'hui, les femmes restent victimes d'injonctions qui cherchent à brider toujours plus leurs libertés, leur autonomie et leur libre-arbitre.

Après l'interdiction d'entrée dans un musée pour « décolleté trop plongeant », le phénomène de la « tenue républicaine » à l'école en est un nouvel exemple flagrant. Pour bon nombre de nos dirigeants, souvent, très souvent des hommes, il est inconcevable qu'une quelconque liberté de choix soit accordée aux femmes dès leur jeune âge.

Les sanctions infligées par certains proviseurs, les interdits fixés de façon unilatérale sans aucune raison légitime, n'ont une fois de plus frappé que les filles. Le fait que des garçons puissent ne pas avoir de comportements normaux, et en viendraient à « ennuyer les filles » ou « perdraient leurs moyens » ou « seraient déconcentrés » ne vient évidemment pas de leur éducation. Cela ne vient évidemment pas du fait que, depuis des millénaires et encore aujourd'hui dans de nombreuses têtes, la femme doit être « effacée », en bon être inférieure qu'elle est...

Le pire dans tout ça c'est que ceux-là mêmes qui vont reprocher aux jeunes filles ou aux femmes d'être trop courtement vêtues, vont à l'inverse reprocher à certaines autres de trop en porter (le voile par exemple). Dans les deux cas, il semble impossible que les femmes puissent faire leur propre choix.

Les revendications des femmes pour leurs droits (droit de vote, émancipation, droit à l'avortement, etc.) ont mis des centaines d'années à aboutir. Mais visiblement, beaucoup n'ont toujours pas digéré.

La réduction de la femme d'une part à son corps, d'autre part à son soi-disant rôle inné dans la famille et la société (les tâches ménagères, les métiers soi-disant « féminins ») est une pure construction du système capitaliste patriarcal.

Cela permet de culpabiliser en permanence les femmes, de les juger sur leur façon d'être, dans le cercle familial, dans la rue, au travail, de les exploiter encore plus, de les maintenir à des niveaux de rémunération inférieurs à ceux des hommes.

EGALITE-MIXITE

IL RESTE DONC PLUSIEURS COMBATS À MENER :



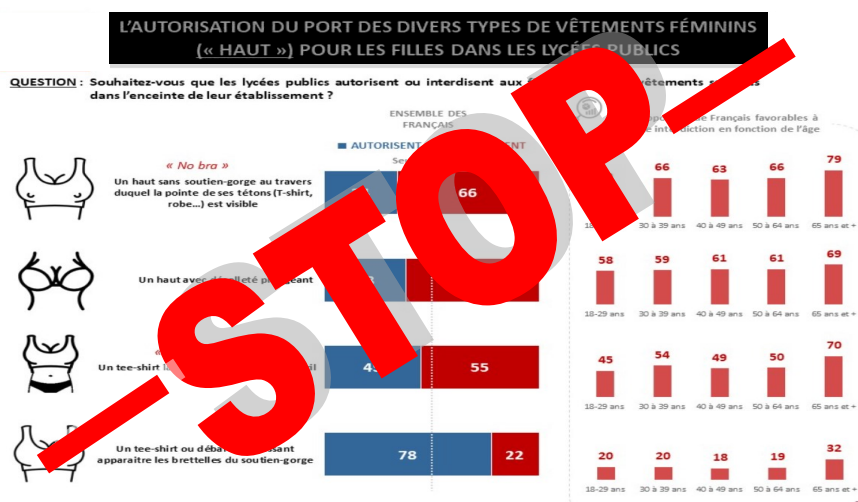
L'éducation d'abord, pour qu'enfin dans la tête des hommes, les femmes ne soient plus réduites à un simple objet qu'on possède, et dont on fait ce que l'on veut.



Le combat pour l'égalité professionnelle ensuite, qui doit permettre que les femmes n'aient plus à justifier quoi que ce soit en dehors de leurs qualifications, pour pouvoir accéder à un emploi et pour pouvoir prétendre à un salaire juste.



Le combat pour que tous les actes de harcèlement, d'agression envers les femmes ne soient plus minimisés. Que les victimes ne soient plus considérées comme coupables et qu'enfin les auteurs de ces actes soient réellement condamnés.



PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES